

AVIS DE PUBLICITE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AEROPORTUAIRE DE L'AEROPORT DE STRASBOURG

Objet : la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim souhaite attribuer une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une activité commerciale et logistique relative à la **location de véhicules automobiles de tourisme sans chauffeur et Vans aménagés**.

Cadre juridique :

Le présent avis de publicité, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet l'organisation d'une sélection préalable des candidats à l'autorisation d'occupation du domaine public attribuée pour l'exercice d'une activité économique.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, l'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public n'est pas susceptible de donner lieu à l'exploitation d'un fonds de commerce.

Biens concernés :

A l'issue de la sélection, le Titulaire exercera son Activité au sein des biens désignés ci-dessous.

Ces biens sont répartis de la manière suivante pour l'exploitation de cette activité :

Comptoirs et bureaux dans le hall « Arrivée » de l'aérogare composé de :

- un bureau de 18,45 m²
- un comptoir de 10,21 m²

Base arrière-Loueurs composée des espaces suivants :

- une zone de préparation de : 58,75m²
- box de stockage : 14,53m²

Ces lots pourront être complétés par des espaces de bureaux ou locaux sociaux localisés dans le bâtiment Maryse BASTIE – 2^{ème} étage à côté de de la base arrière

- un bureau réf 13 : 23,33m²
- un bureau réf 14 : 23,33m²

Nombre total de places disponibles à l'activité location de voiture :

- Parking Départ (P3) : 58 places
- Parking retour dans la zone de préparation : 16 places VL
- Une zone de stockage de 495m² est également disponible pour le stockage de véhicules

Redevances :

L'autorisation d'occupation domaniale sera délivrée en contrepartie du versement à l'Aéroport d'une redevance domaniale calculée sur les surfaces mises à disposition et d'une redevance commerciale calculée par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé, assorti d'un minimum garanti annuel.

Durée de la Convention : 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027

Procédure :

La procédure de sélection se déroulera en deux phases :

- Phase de présélection des candidatures
- Phase de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Phase de présélection des candidatures

Les candidats sont invités à transmettre les pièces suivantes :

Recevabilité de la candidature

- Acte de candidature ;
- Les statuts sociaux ;
- Un extrait KBis de moins de 3 mois ;
- Les 3 derniers bilans de la société candidate ;
- Les dernières attestations fiscales et sociales ;
- La répartition du capital
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation en cours de validité.
- Attestation sur l'honneur que la société candidate n'est pas en redressement judiciaire

Analyse des capacités économiques et professionnelles :

- Présentation d'au moins 3 références de moins de 5 ans
- Justification d'une expérience d'un minimum de 5 ans dans l'activité de location de voitures
- Présentation du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années.

Les candidats devront fournir l'ensemble des pièces justificatives démontrant la réalité des valeurs déclarées. A défaut, leur candidature sera rejetée.

Au plus tard 15 jours avant l'échéance de remise des candidatures, la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim pourra modifier les termes de l'appel à projet. À tout moment, la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim se réserve la possibilité de ne pas donner de suite à la consultation. Dans tous les cas, les candidats seront informés par la diffusion d'un avis rectificatif.

Lors de l'examen des candidatures, l'Aéroport de Strasbourg se réserve la possibilité de se faire communiquer d'autres éléments complémentaires.

La SA Aéroport de Strasbourg Entzheim éliminera les candidatures ne comportant pas l'intégralité des pièces précitées ci-dessus ou bien adressées en tout ou partie postérieurement à la date limite de dépôt.

Le dossier de candidature seront transmises au format informatique avec des fichiers «.pdf » ou tout autre format compatible.

S'il est rédigé dans une autre langue étrangère, il devra être accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur agréé ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

Seules les candidatures remplissant les conditions précédentes recevront le dossier de consultation à l'issue de la phase de présélection.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 10 septembre 2025

Adresse de dépôt des candidatures : commercial@strasbourg.aeroport.fr
Sous la référence « Consultation Location de voitures 2025 »

Les candidats sélectionnés recevront un dossier complet comportant notamment le règlement de consultation, le cahier des charges et le projet de convention vers le 15 septembre 2025. Ils auront ensuite environ 1 mois pour préparer une offre qui sera jugée selon les critères :

- Engagements Financiers
- Politique commerciale et marketing

- Qualités techniques
- Engagement du candidat en matière de développement durable et de Responsabilité Sociétale des Entreprises

Cette consultation ayant pour objectif la délivrance de Conventions d'Occupation Temporaire du Domaine Public, n'est pas soumise aux règles des Marchés Publics.

Adresse et renseignement :

Aéroport de Strasbourg Entzheim

Pôle Extra-Aéronautique

Route de Strasbourg

67960 ENTZHEIM

Mail: commercial@strasbourg.aeroport.fr

Avis Publié le : 1^{er} août 2025